

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	10	10
ABSENTS	PROCURATIONS	
1	0	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°DCM2026-07-01

Le 03 juillet 2026 à 19h30

Date de la convocation : 29/06/2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Élection du Vice-Président

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 19h30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel FOUGERAY, Président.

Étaient présents : – M. PLAGES VERT – MME LE GALLO – M. FOUGERAY - MME ORTEGA - MME RIVIERE – M.BAGNERIS – M. BUISSON – M.CARBONELL – M.MIR MESNIER – M.SANTAMARIA

Étaient absents: M. BONNET

Étaient absents avec procuration :

Madame ORTEGA a été nommée secrétaire.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L123-6,

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Mme Marion PLAGES VERT

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente : MME Marion PLAGES VERT.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
0	0	10

**Acte rendu exécutoire en application
des dispositions de l'article L 2131.1
du C.G.C.T. :**

- Transmission au contrôle de légalité :
- Affichage : 14 AOÛT 2026
- Publication au recueil des actes administratifs

**Le Maire,
Jean-Michel FOUGERAY**


